

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ALLIER

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU 28 AVRIL 2020 9 h 30 – 11 h 30

REPRESENTANT : M. BERNIER (Direction), assisté de M. Tristan COCLIN, responsable AAD et services administratifs

MEMBRES DU CSE PRESENTES :

Titulaires : Mmes BRAULT, FAYET, KAMINSKI, JALLET, LABUSSIERE, POIRIER, TISSOT

MEMBRES DU CSE EXCUSEES :

Mmes DELIGEARD, LAPRUGNE, LESPINASSE, ROLLET

La réunion se déroule en conférence téléphonique.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06/03/2020

Le procès-verbal de la réunion du 6 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

II – MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La liste des mouvements du personnel concernant les mois de février et mars 2020 nous avait été remise en amont par mail.

Au 1^{er} mars, nous dénombrons 462 salariés (418 en CDI et 44 en CDD).

Au 1^{er} avril, nous dénombrons 464 salariés (413 en CDI et 51 en CDD).

III – CONTRATS INFERIEURS A 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70 heures relative à la situation au 29 février 2020 et 31 mars 2020 nous avait été remise en amont par mail.

Nous dénombrons 44 contrats de moins de 70 heures en février 2020.

Nous dénombrons 42 contrats de moins de 70 heures en mars 2020.

IV – ORGANISATION DE L'ACTIVITE EN CETTE PERIODE DE CRISE SANITAIRE.

M. BERNIER précise que depuis le début du confinement il y a des échanges réguliers avec la secrétaire du CSE, Mme POIRIER Cindy, et la secrétaire du CSSCT, Mme FAYET Laure.

Au sein de l'AADCSCA, il n'y a pas d'arrêt de prise en charge en lien direct avec le COVID-19.

Pour le service AAD, lors de la 1^{ère} semaine de confinement, il y a une légère diminution de l'activité.

A partir de la 2^{ème} semaine, il y a une diminution de 45 % de l'activité. Le Conseil Départemental demande de continuer les interventions pour les actes essentiels à la vie courante (toilette, aide aux repas...) mais de suspendre les heures de ménages. Mi-avril, redémarrage des heures de ménages pour les personnes isolées.

Un plan de continuité d'activité avait été mis en place mi-mars qui traite entre autres :

- La gestion du personnel
- La gestion des interventions
- La facturation
- La communication
- ...

Nous avons eu, courant avril, une suspicion de Covid-19 chez un bénéficiaire ; une seule salariée est intervenue chez celui-ci. La salariée a dû être confinée chez elle 15 jours. Les tests ne sont pas obligatoires, ils se font sur prescription médicale uniquement en cas de symptôme.

La région Auvergne n'est pas trop touchée par l'épidémie de Covid-19.

Le matériel pour les intervenants :

La direction et l'encadrement départemental n'ont pas cessé de chercher des solutions pour être équipé au plus vite.

- Les gants, il n'y a jamais eu de rupture de stock.
- Les masques, début avril dotation en masse :
 - 2 500 masques fournis par l'ARS pour le SIAD
 - 3 500 masques fournis par le Conseil Départemental pour lAAD.

soit environ 2 masques par personne par jour.

- Le gel hydro-alcoolique fourni par l'Oréal et achat auprès de fournisseurs
- Les sur-blouses environ 400 sont déjà distribuées
- Des charlottes
- Des sur-chaussures
- Des visières, 2 antennes déjà équipées, les autres sont commandées.

M. COCLIN Tristan, responsable du service AAD et Mme MIRANDA Sabrina, responsable du service SIAD, se sont partagés les secteurs pour la distribution des différents matériels, environ une fois par semaine.

Différents protocoles ont été mis en ligne sur le site de l'AADCSA.

Une élue du CSE remercie la Direction pour le travail fourni afin qu'il n'y ait pas de manque de matériel.

M. BERNIER précise que les ressentis du terrain vont de mieux en mieux.

Une élue demande à ce que d'autres « Essuie-tout » soient distribués à tous les salariés comme il avait été fait en début de la crise du covid-19. La direction est d'accord.

V – TARIFICATION 2020 ET FINANCEMENT DURANT LA PERIODE DE CRISE SANITAIRE.

Au 01/01/2020, reconduction des tarifs 2019 pour les PEC :

- 23,36 € pour les APA, PCH et Aide Sociale
- 22,80 € pour les payants
- 21,00 € pour les caisses de retraite

En application des directives du gouvernement via l'ordonnance du 25/03/2020, le Conseil Départemental assure une continuité des financements pour 330 000 heures.

La direction n'a pas d'inquiétude pour la rémunération des salariés. Les salaires sont versés normalement et aux dates habituelles.

Pas de demande de chômage partiel pour les salariées en mars ou avril.

A compter du 1^{er} mai, l'indemnisation des personnes en arrêt pour « personne vulnérable » ou pour « garde d'enfant » se fera via le chômage technique. Elles seront donc rémunérées à hauteur de 84% du net habituel.

QUESTIONS POSEES PAR LES ELUS DU CSE

VI – DES SALARIES REMONTENT DES DIFFICULTES SUR LA GESTION DES DOSSIERS PREVOYANCE AG2R (COMPLEMENT DE SALAIRE)

M. BERNIER reconnaît que nous avons pour moitié une part de responsabilité dans les problèmes avec l'AG2R. Il demande à ce que des relances soient faites auprès de l'AG2R plus souvent, 1 fois par semaine, par le service RH.

M. BERNIER précise qu'une avance peut être débloquée pour les personnes en difficulté.

La Direction et l'équipe RH travaillent sur ce dossier tous les jours, il sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion CSE.

VII – SITUATION ENTREE PERIODE DE DECONFINEMENT.

1- L'équipe administrative va-t-elle reprendre le travail après le 11 mai 2020 ?

Le télétravail pour l'équipe administrative va demeurer après le 11 mai 2020.

2- Quelles seront les mesures de sécurité mises en place (port de masque, gants...) ?

Dans les antennes, il y a beaucoup de bureaux exigus, le retour de tout le monde va être compliqué dans un premier temps. Une seule personne par bureau devra être présente sur les antennes.

Pour les bureaux du siège social (MOULINS), qui sont beaucoup plus espacés, il sera recommandé une personne par bureau.

Les personnes vulnérables pourront rester en télétravail.

Le port du masque ne sera pas obligatoire s'il y a une seule personne par bureau. En revanche, s'il y a contact avec d'autres personnes le masque sera conseillé.

Le port des gants n'est pas une obligation. Il est rappelé que le lavage des mains régulièrement est tout aussi productif en matière d'hygiène et de sécurité.

3- Les centres sociaux seront-ils ouverts au public ?

Les centres sociaux ne seront pas ouverts au public, sauf sur rendez-vous. L'AADCSA fera de même.

4- Possibilité de développer et continuer le télétravail ?

M. Bernier n'est pas contre l'idée mais sous certaines conditions. Il ne sera pas généralisé. Le dossier est à ouvrir et si cela devait se faire, un protocole serait instauré.

VIII – QUELLES MODALITES D'INDEMNISATIONS POUR LES CAS SUIVANTS DURANT LA CRISE :

1- Arrêts de travail pour garde enfant ?

Depuis le début de la crise, les arrêts de travail pour garde d'enfant ou personnes vulnérables sont autorisés.

L'indemnisation de ces arrêts se fait comme un arrêt maladie normal sans les jours de carence.

Une régularisation sera apportée dans la paie d'avril afin que ces arrêts soient indemnisés à hauteur de 90 % du net depuis le 17/03/2020.

2- Arrêts maladie des personnes à risque, vont-elles bénéficier du chômage partiel ?

A partir du 1^{er} mai, l'indemnisation des arrêts pour « garde enfant » ou « personne vulnérable » va évoluer, ils seront indemnisés en « activité partielle ».

Les agents percevront désormais une indemnité égale à 70% de leur salaire brut, soit environ 84% de leur salaire net. S'ils sont rémunérés sur la base du Smic, leur salaire est maintenu à 100%.

3- Suite à l'annulation de prestations, les salariées ne sont parfois sorties qu'une seule fois dans la journée. Les kilomètres ne seront pas payés. Y-aura-t-il, malgré tout, une indemnisation sur les kilomètres ?

M. BERNIER fait part, à titre très exceptionnel, que les kilomètres des personnes ayant une seule intervention par demi-journée seront rémunérés jusqu'à la fin de la période de confinement.

La régularisation se fera sur la paie d'avril.

IX – LES SALARIES DU TERRAIN PEUVENT-ILS PRETENDRE A LA PRIME DE 1000 € ANNONCÉE PAR LE GOUVERNEMENT OU UNE PRIME D'UN AUTRE MONTANT ?

M. Bernier nous précise qu'il ne sait pas pour l'instant mais qu'il se battra pour que les intervenants de l'AADSA obtiennent quelque chose.

Les fédérations nationales œuvrent pour une revalorisation de la grille des salaires.

X - COMMENT VA-TON GERER LES MODULATIONS NEGATIVES ?

Pour l'instant, les modulations négatives ne sont pas préoccupantes. Si problème, chaque modulation sera gérée au cas par cas.

M. Bernier précise que le Conseil Départemental a bloqué tous les nouveaux dossiers pendant ce confinement. Pour les nouvelles demandes, pas de mesures à l'heure actuelle.

XI - EST-CE QUE LES SALARIES DE L'AADCSA VONT ETRE TESTES AU COVID-19 ?

Les tests ne sont pas obligatoires et se font sur prescription médicale. Les salariés ne seront pas testés sauf en cas de symptômes et sur prescription de leur médecin traitant.

XII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une élue informe que la réception des cartes Mutualia est très longue, M. BERNIER se rapproche de Mutualia pour en connaître la cause.

M. Bernier envisage une réunion dans environ trois semaines dans les mêmes conditions. Les membres du CSE sont d'accord.

Prochaine réunion le 4 juin 2020 à 9 h 00

La secrétaire,

POIRIER Cindy

